

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU 2 FEVRIER 2012**

Monsieur le Président donne lecture du procès verbal du conseil de communauté en date du 15 décembre 2011. Le procès-verbal n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose d'inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour « Extension du périmètre de la Communauté de communes du Val de Sarthe par l'entrée des Communes de Guécélard, Malicorne et Mézeray – Création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude », le conseil de communauté l'accepte à l'unanimité.

Monsieur le Président accueille les nouveaux délégués de la Commune de Louplande :

✓ Monsieur Dominique Leloup délégué communautaire titulaire en remplacement de Monsieur Gilles Laval démissionnaire.

✓ Mademoiselle Peggy Letessier déléguée communautaire suppléante en remplacement de Monsieur Dominique Leloup.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Michel Pavard.

**Dates de Convocation**

27/01/12

L'an Deux Mille Douze

Le 2 février, à 20 H 30

à Parigné le Pôlin

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARDOT.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 44

Présents : 40

Votants : 40

Etaient présents :

Mmes BOG, COULEE, GOUET, CERISIER, FRANÇAIS, SEPTSAULT, BARRIER, COUPRY, CONOR, LEVEQUE, CHARTEREAU, Mrs DUTERTRE, LEFEUVRE, PAVARD, CORBIN, FRANCO, BERGUES, NICOLLE, HARDONNIERE, DECARPES, GUEHERY, TRIDEAU, GODEFROY, LUSSEAU, RIBEMONT, LELOUP, TELLIER, LE QUEAU, BONHOMMET, GARNIER, LEROUX, BOISARD, MROZOWSKI, LAMY, POIRRIER, TOUET, GABAY, HUVELINE, JOUSSE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mmes SALINAS, HERVE, TAUREAU, DESILLE, DUTHEIL, COUET et Mrs N'DAMITE, DHUMEAUX, HERVE, FORISSIER, REYNIER sont remplacés par leur suppléant Mmes SEPTSAULT, CONOR, LEVEQUE et Mrs DUTERTRE, PAVARD, HARDONNIERE, TOUET.

Mmes HERVE, COUET et Mrs FORISSIER, REYNIER ne sont pas remplacés.

Etaient également présents : Mr TERRIER Michel, Receveur-Percepteur, Melle Florence LEFEUVRE, Secrétaire Générale et Mme Delphine OLLIVIER, Rédactrice.

Secrétaire de séance : Mr Michel PAVARD.

**❑ Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté**

✓ Culture / Tourisme

- Pour l'année 2012, la rémunération des artistes accueillis au centre d'art de l'île MoulinSart sera la suivante :

Exposition/Résidence	Période	Montant			
		Artiste	Frais production	Frais d'installation	Frais déplacement
Exposition d'ouverture (art numérique) Public : Adultes	Du 30/03 (vernissage) au 29/04	500 €	-	300 €	200 €
Résidence artistique (photos montage) Exposition Public : Adultes	Du 16/04 au 11/05  Du 11/05 (vernissage) au 17/06	1 500 €	500 €	300 €	200 €

Résidence artistique (street art) Exposition Public : Scolaires (résidence pédagogique) Adultes	Du 14/05 au 29/06  Du 29/06 (vernissage : projet d'intervention de l'école de musique autour des musiques actuelles en lien le street art) au 26/08	2 000 €	1 000 €	300 €	200 €
Résidence artistique (partenariat école des Beaux-Arts) Exposition en extérieur Public : Adultes	Du 2/07 au 11/08  Du 31/08 (vernissage) au 3/10	Rémunération stagiaires	1 500 €	300 €	200 €
Exposition (peinture) Public : Adultes	Du 31/08 (vernissage) au 31/10	500 €	/	300 €	200 €

- La signature d'un contrat avec l'agence de communication APAPA d'un montant de 8 313,20 € TTC pour les prestations suivantes : Mise à jour du guide programme de l'île MoulinSart 2012 et création d'un visuel de communication pour 2012 : 4 843,80 € TTC / Conception d'un stand PLV (Publicité sur lieu de vente) 3 468,40 € TTC.

- La signature d'un contrat avec l'entreprise ITF pour l'impression du guide programme de l'île MoulinSart 2012 d'un montant de 7 558,72 € TTC.

- Pour la campagne d'affichage de l'île MoulinSart, la signature d'un contrat avec les entreprises suivantes : JC DECAUX : affichage dans les « sucettes » de l'agglomération mancelle pour un montant de 4 635,03 € TTC (affichage et impression compris) / Clerar Channel : affichage arrière de bus de l'agglomération mancelle pour un montant de 4 197,896 € TTC (affichage et impression compris).

- La signature de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de la maison de la randonnée établie entre la Communauté de communes et la Commune de Saint Jean du Bois, selon les conditions principales suivantes : Durée : du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014 / Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

- La signature d'une convention avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Vallées de la Sarthe et du Loir, aux conditions principales suivantes : Objectif : Proposer à un public adultes et enfants des animations pédagogiques mettant en valeur les richesses naturelles du site de l'île de MoulinSart / Obligations : Animations à destination des scolaires : Le CPIE propose des séances pédagogiques (2h30) à destination des scolaires. Il enregistre les réservations, fournit l'ensemble du contenu des animations et en assure l'encadrement ; la Communauté met à disposition une salle de réunion et communique sur ses supports de communication, Animations à destination du grand public : le CPIE propose deux animations (2h30) à destination du grand public autour de la gestion différenciée des espaces verts sans produits chimiques / Du jardin naturel. Il fournit l'ensemble du contenu des animations et en assure l'encadrement ; les animations sont gratuites ; la Communauté verse au CPIE pour l'organisation de ces animations la somme de 831 €.

- La signature d'une convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'aménagement d'un jardin de céréales sur le site de MoulinSart, aux conditions principales suivantes : Objectif : Le CAUE accompagne et conseille la Communauté de communes dans la réalisation d'un jardin de céréales / Obligations : Le CAUE recense les contraintes techniques du site, émet une hypothèse d'aménagement (croquis, plan), présente des références d'opérations similaires / La Communauté de communes verse au CAUE pour cette prestation un montant de 200 €, fournit le matériel nécessaire pour l'aménagement du jardin de céréales (estimation : 3 250 €).

- La signature d'une convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'organisation d'ateliers d'animation sur le site de MoulinSart, aux conditions principales suivantes : Objectif : Le CAUE organise trois ateliers d'animation en direction du grand public sur les thèmes : le plessis, l'ocre comme entretien du bois, la maison saine / Obligations : Le CAUE enregistre les réservations, fournit l'ensemble du contenu des animations et en assure l'encadrement ; la Communauté de communes met à disposition une salle de réunion pour chaque animation, communique sur ses supports de communication, autorise le CAUE à prélever du bois de châtaignier dans le bois de la Cornuère pour l'organisation de l'atelier plessis, fournit le matériel nécessaire pour l'aménagement du jardin de céréales (pour mémoire estimation 3 250 €), fournit le matériel nécessaire pour l'organisation de l'atelier peinture à l'ocre (estimation 300 €), prend en charge la réception d'une journée de l'atelier peinture à l'ocre.

- La signature d'une convention de stage entre Mademoiselle Marion Fougerat (4<sup>ème</sup> année de l'école supérieure d'art de Pau-Tarbes) et la Communauté de communes. Les principales conditions de ce stage sont

les suivantes : Missions : En lien avec le médiateur culturel : Accueillir les publics / Contribuer à la mise en œuvre des ateliers de médiation culturelle / Assister lors des accueils des groupes scolaires / Participer au développement des accueils en médiation culturelle / Participer à la mise en œuvre des expositions et d'un événement phare du centre d'art / Assister dans l'organisation des vernissages / Durée : Du 2 mai au 2 août 2012 / Lieu : Centre d'art de MoulinSart à Fillé sur Sarthe / Temps de travail 35 h hebdomadaires / Gratification : 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale par heure de stage effectuée.

- La signature d'une convention individuelle d'occupation du domaine public avec les exposants qui seront accueillis sur le site de MoulinSart pour la manifestation « Autour du potager » organisée les 8 et 9 avril 2012. Les principales conditions de cette convention sont les suivantes : Durée : 8 et 9 avril 2012 / Lieu : plaine de MoulinSart à Fillé sur Sarthe / Obligations de l'exposant : Mettre en place son stand, verser une redevance de 50 € à la Communauté de communes, pour tout exposant réalisant des ventes sur le site / Obligations de la Communauté de communes : Mettre à la disposition de l'exposant un stand et le matériel du stand (tables et chaises), assurer la communication de la manifestation « Autour du potager ».

- La signature d'une convention individuelle d'occupation du domaine public avec les exposants qui seront accueillis sur le site de MoulinSart pour la manifestation « Autour des produits du terroir et de l'artisanat d'art » organisée les 27 et 28 octobre 2012. Les principales conditions de cette convention sont les suivantes : Durée : 27 et 28 octobre 2012 / Lieu : Plaine de MoulinSart à Fillé sur Sarthe / Obligations de l'exposant : Mettre en place son stand, verser une redevance de 50 € à la Communauté de communes, pour tout exposant réalisant des ventes sur le site / Obligations de la Communauté de communes : Mettre à la disposition de l'exposant un stand et le matériel du stand (tables et chaises), assurer la communication de la manifestation « Autour des produits du terroir et de l'artisanat d'art ».

- L'amélioration des conditions d'accueil des expositions au centre d'art ainsi que celles des ateliers d'animation par la signature d'un contrat avec les entreprises suivantes : Gonsard sols : centre d'art mise en blanc de la salle d'exposition et traitement de l'escalier 4 292,30 € TTC / Fourniture et pose d'un support sol toute surface 7 925,35 € TTC / Chanoine : centre d'art pose de panneaux bois pour l'accroche des œuvres 4 242,62 € TTC / Delaboudinière : ateliers pose delavabos 2 444,12 € TTC.

- La finalisation de l'aménagement de l'entrée du site de l'île MoulinSart par la signature d'un contrat avec l'entreprise Leroy Paysages d'un montant de 5 011,24 € TTC pour la réalisation des prestations suivantes : un reprofilage des accotements / la reprise sur site et la mise en place de blocs d'enrochement (pour éviter le stationnement des véhicules à l'entrée du site) / la fourniture et la plantation d'arbustes variés, vivaces et graminées (en lien avec les aménagements paysagers déjà réalisés sur l'ensemble du site) / la fourniture et la mise en œuvre d'un massif de copeaux et gravillons.

#### ✓ Economie

- La location du petit atelier de la pépinière d'entreprises, sis à Roëzé sur Sarthe, à la société ACINOX 72, aux conditions principales suivantes : Durée : 23 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 / Superficie : 157 m<sup>2</sup> (accueil : 3,50 m<sup>2</sup> / bureau : 16,50 m<sup>2</sup> / atelier préparation de commandes : 19,50 m<sup>2</sup> / atelier 112 m<sup>2</sup> / sanitaires 5,50 m<sup>2</sup>) / Loyer : 2.55 € HT le m<sup>2</sup> soit un total de 400,35 € HT/mois, T.V.A. à 19,60 % en sus, payable mensuellement et d'avance.

#### ✓ Environnement :

- La signature d'une convention de mise à disposition d'un service de gerbage de déchets verts à la déchetterie avec la Commune de la Suze sur Sarthe selon les dispositions principales suivantes : Durée : de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2012, renouvelable deux fois un an / Coût : 40 € TTC / heure / Besoin : 15 prestations / an.

- La signature d'une convention tripartite entre ECO PSE, la Sté ATLAN de La Suze sur Sarthe et la Communauté de communes, relative à la collecte, au transport et au traitement des polystyrènes expansés, aux conditions principales suivantes : Sté Atlan : Disposition d'une benne de 30 m<sup>3</sup> à la déchetterie intercommunale / Transport et traitement des polystyrènes expansés collectés / Durée : de la date de la signature au 31 décembre 2013, renouvelable une fois un an / Coût : à titre gratuit.

- Le recrutement pour besoins occasionnels un agent sur le grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe afin de pourvoir au remplacement d'un agent du service environnement sur des missions administratives et comptables. Les conditions de ce recrutement sont les suivantes : Missions principales : Accueil du public - Secrétariat et comptabilité / Durée : du 1<sup>er</sup> janvier au 29 février 2012 / Temps de travail : 14 heures hebdomadaires, les mercredis et vendredis / Rémunération : 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

#### ✓ Social

- La signature d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de Spay et la Communauté de communes pour l'Opération Tickets Sport et Culture, aux conditions principales suivantes : Locaux et équipements : le gymnase, ses salles spécifiques dédiées à un sport, des équipements sportifs extérieurs (courts de tennis, terrains de sports du domaine du Houssay) et une salle pour les activités de loisirs créatifs (domaine du Houssay) / Durée : La convention est consentie pour les périodes de vacances

scolaires à compter de celles d'hiver 2012 pour une durée de 1 an. Convention renouvelable par tacite reconduction, sous réserve de la poursuite des activités / Périodicité : La fréquence d'utilisation des locaux et équipements est fixée à la première semaine des vacances d'hiver et de printemps et au mois de juillet. L'occupation des locaux aura lieu du lundi au vendredi / Loyer et charges : Occupation à titre gratuit des locaux et équipements.

- La signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de la salle Raoul Pichon à la Suze sur Sarthe pour l'accueil collectif des assistantes maternelles et enfants du RAM établie entre la Communauté de communes et la Commune de La Suze sur Sarthe, selon les conditions principales suivantes : Fréquence des accueils : une fois tous les 15 jours à compter du 15 janvier 2012 / Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

- Le recrutement pour l'année 2012 des Adjoints d'Animation afin d'encadrer l'Opération Tickets Sport et Culture, aux conditions suivantes : Missions : Animation et encadrement des jeunes inscrits à l'Opération Tickets Sport et Culture / Effectif : vacances hiver - printemps - Toussaint : Semaine 1 : 8 animateurs maximum et semaine 2 : 4 animateurs ; vacances juillet : 8 animateurs maximum / Temps de travail : 31H50 hebdomadaires maximum / Rémunération : niveau BAFA, grade d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, échelle 3 (IB297).

- La signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service animation de la Commune de Spay pour l'Opération Tickets Sport et Culture (OTSC) selon les dispositions principales suivantes : Les missions sont complétées comme suit : Gestion Organisation des inscriptions des jeunes issus des Communes constituant la zone 1 sur les activités ; Gestion d'une sous régie de recettes pour l'encaissement des participations des familles / Service mis à disposition : suppression de la mention suivante : Des animateurs vacataires recrutés pour les périodes de vacances et l'encadrement des activités. Modification des périodes de mise à disposition comme suit : Vacances de Toussaint 2011 plus le temps de préparation et de bilan, 1 semaine aux vacances d'hiver 2012 plus le temps de préparation et de bilan, 1 semaine aux vacances de printemps 2012 plus le temps de préparation et de bilan, Vacances de toussaint 2012 plus le temps de préparation et de bilan / Modalités financières : modification des modalités financières comme suit : Pour les vacances de Toussaint 2011, la rémunération maximum proposée est de 1 800 € pour les dépenses enregistrées au titre des inscriptions à l'OTSC des jeunes âgés de 11 à 17 ans ; - Pour 2012 (vacances d'hiver, de printemps et de toussaint), la rémunération maximum proposée est de 5 500 € pour les dépenses enregistrées au titre des inscriptions à l'OTSC des jeunes âgés de 11 à 17 ans / Durée : Modification comme suit : Des vacances de la Toussaint 2011 jusqu'au 30 novembre 2012. Convention renouvelable par signature d'un avenant / Les autres articles de la convention restent inchangés.

- La signature d'une convention de partenariat entre l'Association des Restaurants du cœur et la Communauté de communes selon les dispositions principales suivantes : Moyens : La Communauté de communes s'engage à verser à l'association une subvention de 1 500 à 2 000 € (vote lors du budget primitif) pour le fonctionnement (frais : chauffage, eau, électricité, téléphone) annuel de l'antenne de proximité ; L'association s'engage à apporter les moyens (humains, matériels, techniques,...) pour faire fonctionner le centre d'activités de La Suze sur Sarthe. Lorsque l'association communique sur le centre d'activités, elle devra mentionner le soutien financier de la Communauté de communes / Suivi et évaluation de la convention : Les signataires s'engagent chaque année avant le démarrage de la distribution des denrées par l'association à se rencontrer afin d'établir des règles de bon fonctionnement, de coopération et de complémentarité en matière d'aide alimentaire sur le territoire ; L'association transmettra et présentera annuellement à la commission sociale communautaire son rapport d'activités du centre local ainsi que ses projets ; Pour le suivi et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi accueillies au centre d'activités, l'association s'engage à collaborer avec la Communauté de communes (services : emploi, jeunesse, petite enfance) / Durée : de la date de signature au 31 décembre 2014.

### **OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2012**

Monsieur le Vice-président chargé des finances expose que l'exercice du DOB est un moment toujours un peu difficile notamment depuis 3 ans, vu le manque de lisibilité dû à la réforme de la taxe professionnelle et aux changements générés par celle-ci. Il évoque de plus le contexte actuel incertain tant sur le plan économique, que politique ainsi que les efforts de rigueur qui seront demandés aux collectivités (Révision Générale des Politiques Publiques – RGPP). Il poursuit en mentionnant la mise en place d'un nouveau dispositif de péréquation sur le plan national le Fonds de Péréquation des recettes Communales et Intercommunales (FPIC). Il conclut en précisant que les discussions relatives au DOB 2012 ont été sereines étant donné les très bons résultats de l'année 2011. Il explique que ces résultats sont à la fois le fruit d'une bonne gestion des élus et de l'ensemble des services communautaires mais également la notification de recettes non prévues en fiscalité (rôle complémentaire sur la compensation relais de 2010) et en dotation (Dotation de Compensation de la Réforme de la

Taxe Professionnelle (DRCTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

Monsieur le Vice-président chargé des finances rappelle les objectifs du D.O.B :

- ✓ **Discuter les orientations politiques** qui seront retenues par compétence et globalement dans le budget primitif 2012,
- ✓ **Informersur l'évolution de la situation financière** de la Communauté de communes (fiscalité, endettement, épargne,...),
- ✓ **Fixer l'enveloppe globale des investissements** et le montant du recours à l'emprunt.

La détermination de ces 3 masses est liée à la situation financière de la Communauté de communes à l'issue de l'exercice budgétaire 2011 (résultats provisoires des comptes administratifs 2011) et résultera des orientations retenues pour l'année 2012 pour l'ensemble des budgets. Il expose ensuite la fiscalité prévisionnelle de la Communauté de communes décomposée en impôts ménages et entreprises ainsi qu'une part de dotations de compensation de l'Etat. A ce jour le montant de la fiscalité et des dotations n'est pas connu (annonce pour la mi-mars 2012).

Par ailleurs, il indique qu'à ce jour n'est pas connu le montant de versement ou de reversement du Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) instauré par la Loi de finances 2012 (article 144). Ce fonds a pour objectif de diminuer les inégalités de ressources fiscales entre les EPCI à fiscalité propre (ensemble constitué des Communes et des EPCI) et les Communes n'appartenant à aucun EPCI à fiscalité propre. Il se mettra progressivement en place de 2012 à 2016 pour atteindre à cette date 2 % des recettes fiscales des Communes et des EPCI à fiscalité propre (soit environ 1 milliard d'euros). Différents critères (potentiel financier, effort fiscal, revenu des ménages,...) permettront de définir les contributeurs et les bénéficiaires du fonds, au niveau d'un ensemble intercommunal, par agrégation des ressources de la Communauté et de ses Communes membres. Si l'ensemble intercommunal est prélevé ou bénéficiaire, le montant sera réparti entre l'EPCI et ses Communes membres (soit en fonction de critères fixés par la loi, soit par accord local).

Après l'exposé prévisionnel de la situation financière à l'issue de l'exercice budgétaire 2011, Messieurs les Vice-présidents présentent successivement les principales orientations budgétaires pour 2012 :

➤ **Enveloppe globale des investissements :**

- ✓ **Budget général** de l'ordre de **1 680 000 €** (et **179 600 €** de restes à réaliser) pour les projets suivants :

- **Culture-Sport-Enseignement :**

Ecole de musique :

Investissement : Etudes et maîtrise d'œuvre partielle de l'établissement d'enseignement artistique / Création d'une parthèque / Acquisition instruments et matériel de musique.

Fonctionnement : Poursuite enseignement musical dans les écoles primaires / Poursuite de l'opération Orchestre au collège/ Mise en place projets Blaga Ruze et Musique assistée par ordinateur / Personnel : projets 2010-2011 (12/12<sup>ème</sup>) et développement prévisionnel des heures de cours à la rentrée 2012-2013 (violon, MAO, ...), carrière.

Monsieur Bergues précise les développements horaires suivants : 3 heures de cours individuels hebdomadaires supplémentaires pour palier l'augmentation des effectifs à l'école de musique, volumes horaires hebdomadaires supplémentaires pour l'enseignement de la musique de chambre et des musiques actuelles (exemple : activité DJ) et développement des cours du Dumiste.

Concernant l'Etablissement d'Enseignement Artistique (EEA), Monsieur Bergues dit que ce projet en matière de financement s'étalera sur 3 ans avec pour 2012 le lancement d'une étude de faisabilité (36 000 €) ainsi qu'une partie des honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à maîtrise d'œuvre, ... (147 200 €).

Centre d'art :

Investissement : Acquisition matériel informatique / Accueil de 5 artistes (dont 3 stagiaires Ecole des beaux-arts).

Fonctionnement : Communication pour expositions et artistes / matériel artistique pour stagiaires.

Monsieur Bergues dit qu'en 2012, le centre d'art accueillera moins d'artistes en résidence par rapport à la saison précédente mais pour lui « mieux d'artistes ».

Autres :

Investissement : Acquisition mobilier et matériel périscolaires onze Communes.

Fonctionnement : Pic Nic Show dans 8 Communes et Marmite jeunes.

Monsieur Bergues rappelle qu'ont été pris en compte les besoins des Communes en mobilier et matériel périscolaires imputés en investissement et non en fonctionnement. Il dit que la Communauté de communes est compétente pour équiper et non pour faire fonctionner les accueils périscolaires.

- **Economie** :

Investissement : début étude de programmation pour la réalisation d'un bâtiment tertiaire sur la zone des Noës à Spay / Vente d'un terrain sur la ZA la Bodinière.

Fonctionnement : Subvention d'équilibre au budget de la ZA Actival / Entretien espaces verts et éclairage des zones d'activités / Entretien pépinière / Personnel chargé de mission à 100 %.

Madame Français s'interroge sur la pertinence du projet de réalisation d'un bâtiment tertiaire à Spay vu la proximité de la zone Novaxis du Mans (locaux disponibles) et les coûts de fonctionnement qu'il engendrerait.

Monsieur le Président dit que l'objectif est d'attirer des entreprises sur le territoire et de diversifier notre tissu économique, comme ce fut le cas avec la pépinière d'entreprises intercommunale à Roëzé sur Sarthe. Il ajoute que les loyers sont attractifs pour des entreprises en création et qu'ils sont inférieurs à ceux pratiqués sur Le Mans. Par ailleurs, il rappelle que seule l'activité tertiaire progresse économiquement.

Monsieur Godefroy dit qu'il n'est pas contre ce projet mais il pense que les habitants du territoire attendent plutôt la création de services en direction des familles (enfance, jeunesse,...) et il craint que ce nouveau projet soit un investissement trop lourd pour la Communauté de communes. Il se dit inquiet pour le devenir de celle-ci. Il se pose la question, vu la proximité de Sablé sur Sarthe et du Mans, de savoir si l'avenir de la Communauté de communes est dans le développement économique. Il indique qu'il ne peut-être contre ce projet de bâtiment d'accueil mais il se demande s'il est bien une priorité. Selon lui la Communauté de communes doit d'abord chercher à satisfaire le besoin des populations dans toutes les Communes ce qui rendrait également de grands services aux Maires. Monsieur Godefroy rappelle qu'en tant que Vice-président chargé de l'Economie et des Finances, il avait proposé au début des années 2000 la réalisation d'une autre pépinière d'entreprises sur le territoire mais les élus communautaires étaient défavorables à ce projet ; pourtant en 2002 ou en 2003, une société de téléphonie voulait s'implanter à Roëzé sur Sarthe mais le bâtiment communautaire n'était pas disponible.

Monsieur le Président pense également qu'il ne faut pas négliger les services à la population mais il répond que les investissements en matière économique ne grèvent pas durablement les finances de la Communauté de communes sauf lorsqu'une opération est déficitaire comme la ZA Actival. Il ajoute que notre territoire a connu des licenciements importants donc selon lui le devoir de la Communauté de communes est de continuer à renouveler son tissu économique et se battre pour l'emploi car fournir de l'emploi est un service à la population.

Madame Français mentionne que 2 projets importants sont envisagés l'EEA pour 1,2 million et la pépinière tertiaire pour 1,3 million, elle estime que ces investissements sont lourds et se demande si la Communauté de communes pourra faire face.

Monsieur Garnier se dit gêné par ce débat vu la saturation de la zone Novaxis en pépinière tertiaire (les espaces libres sur ce site concernent ceux dédiés à la vente) et les prix au m<sup>2</sup> élevés sur Le Mans. Il est confiant vu la demande en pépinière d'entreprises et les prix attractifs pratiqués sur le territoire à proximité du Mans. Il indique qu'au DOB est inscrite une étude de faisabilité pour ce projet et qu'il faut la réaliser. Il ajoute qu'il ne faut pas mettre en concurrence les compétences de la Communauté de communes entre elles ; toutefois il estime que la population attend plus la création d'emplois que la réalisation d'un établissement d'enseignement artistique. Il poursuit en précisant que si la Communauté de

communes ne construit pas de pépinières, il n'y aura pas de nouveaux emplois sur le territoire et que les écoles de musique et de danse accueillent des personnes ayant de l'argent et de l'emploi.

Monsieur Gabay pense qu'il faut attirer des entreprises de réseaux afin de percevoir plus d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et cite l'entreprise OCEANET (informatique) qui a quitté Le Mans pour Sargé lès le Mans. Par ailleurs, il souligne que contrairement au Mans, il est facile de circuler et se garer ici.

Monsieur le Président expose l'exemple de la pépinière tertiaire sur le Pays de Loiron (20 kms de Laval, proximité de l'autoroute) récemment visitée par des élus communautaires qui, en moins d'un an était totalement occupée et informe que le seul regret pour cette Communauté de communes était de ne pas avoir prévu un bâtiment plus grand.

Monsieur Lamy rappelle que cette même opposition a vu le jour pour la réalisation de quatre bâtiments d'accueil à Roëzé par la Communauté ; trois sont occupés en moins d'un an et que c'est donc une réussite. Il mentionne que l'objet de l'étude de faisabilité est de définir précisément les besoins, la surface du bâtiment.

Monsieur Bergues tient à faire part que l'économie et les services à la population ne sont pas à opposer mais à présenter comme complémentaires, une nécessité pour créer une synergie.

**- Habitat-Cadre de vie-Aménagement de l'espace :**

Investissement : Création de 10 locatifs à Etival, 8 à Roëzé, 9 à Fillé, 12 à Voivres : études et viabilisation partielle / Acquisition terrain à Voivres (2 opérations), Louplande / Une réserve foncière non affectée / SIG : intégration de PLU et données numériques issues des Communes.

Monsieur Mrozowski explique l'augmentation de la masse des investissements en 2012 par le report de certaines opérations non réalisées en 2011.

Monsieur Franco pense que Monsieur Le Quéau doit être satisfait ce soir vu le montant des investissements dédiés à l'habitat. Il cite le rapport sur l'état du mal-logement 2011 en France de la Fondation Abbé Pierre précisant que 700 000 Français n'ont pas de logement et que 10 millions de Français subissent la crise du logement ; il en déduit que les projets communautaires 2012 arrivent au bon moment.

Monsieur le Président souligne que ce sont des actions concrètes de la Communauté de communes dans les Communes aux yeux de la population et rappelle que les Communes peuvent proposer des terrains à la Communauté de communes pour la réalisation de logements sociaux.

**- Social :**

Petite enfance :

Investissement : Structure jeux extérieurs et stores multi accueil / Acquisition matériel informatique.

Fonctionnement : Multi-accueil : Instauration du remplacement de personnel / Carrière.

RAM : Animatrice à 0,50 ETP (12/12ème).

Enfance-Jeunesse :

Fonctionnement : Création ALSH août sur 15 jours, poursuite des camps (4 au lieu de 3) et des OTSC (2 pôles) / Poursuite de coordination jeunesse avec les Communes dotées de personnel (12 journées/an) / Journée Festi'Val de Sarthe.

Emploi/formation :

Investissement : Acquisition matériel informatique.

Fonctionnement : Actions de développement (formations informatique, femmes en congé parental, jobs d'été, cafés métiers...) / Coordination sociale : Analyse des besoins sociaux.

Monsieur Tellier fait part de l'analyse des besoins sociaux du territoire sur laquelle les élus devront prochainement se prononcer. Il souligne qu'aucune enveloppe budgétaire n'est inscrite à ce titre sauf pour des visites d'expériences. Par ailleurs, il précise que les recettes 2012 du multi-accueil et de l'ALSH d'août ont été minimisées, en raison de l'incertitude sur le taux d'occupation de ces activités.

Monsieur Bonhomme souhaite aborder le problème d'incivilité, sur la Commune de Roëzé sur Sarthe, occasionné par un groupe de jeunes de Roëzé sur Sarthe et de Voivres lès le

Mans. Il fait part d'une réunion entre les parents, la gendarmerie et les représentants élus des Communes de Voivres lès Mans et Roëzé sur Sarthe et de l'organisation d'une demi-journée pour des contrôles de vitesse et sonomètre des deux roues. Il dit la nécessité de travailler sur les comportements de ces jeunes.

Monsieur le Président cite les records de cette demi-journée : 110 km / h pour le scooter le plus rapide et 118 Db (norme : 75-80 Db) pour le plus bruyant. Il fait part du souhait des élus municipaux de travailler avec ces jeunes sur des projets.

Monsieur Godefroy informe le conseil que depuis 8 ans, la Commune de La Suze sur Sarthe travaille en ce sens mais sans succès. Il évoque une réunion où 600 jeunes (18-30 ans) étaient conviés afin d'échanger avec les élus sur leurs besoins. Seulement 4 jeunes se sont déplacés et ils ont demandé un lieu pour être tranquilles et faire la fête le samedi soir. Il constate que le problème concerne plusieurs Communes et pense que la Communauté de communes devrait mettre en place un service de médiation mobile composé de deux agents pour réaliser des actions communes sur le territoire. Pour lui, il faut prévoir 80 000 €.

Monsieur Gabay évoque les jeunes de plus de 15-16 ans qui veulent être indépendants, en groupes sans adultes. Il cite les animateurs de Spay en place depuis une dizaine d'années qui ont vu grandir ces enfants, mais n'ont pas réussi à les canaliser.

Monsieur Bonhomme réitère sa demande sur la prise en charge de ces jeunes.

Madame Cerisier confirme que les animateurs jeunesse des Communes n'arrivent pas à mettre en place des actions avec ces jeunes.

Monsieur Le Quéau est confronté au même problème sur Parigné le Pôlin avec des jeunes de Cérans Foulletourte. Il se dit favorable à la mise en place d'un service médiation communautaire mais pense que 80 000 € ne sont pas suffisants. Il précise que les petites Communes sont également touchées par ce problème, étant voisines de Communes plus importantes et qu'elles sont donc intéressées par des actions de médiation.

Monsieur le Président dit qu'il faut entamer une démarche sous le bon angle puisque des expériences communales n'ont pas été concluantes, à savoir l'angle de la prévention comme à Roëzé sur Sarthe et Voivres lès le Mans. Pour lui, chaque Commune doit mettre en place des actions sur son territoire avant la création d'un service médiation communautaire.

Monsieur Godefroy répond que c'est difficile car il faut parler leur langage, les connaître, être de connivence avec ces jeunes et que donc seuls des médiateurs en sont capables.

Monsieur Tellier rappelle qu'à chaque DOB, cette question de la jeunesse est abordée. Il dit qu'en effet, il faut aller vers eux et que c'est un réel travail d'accompagnement à effectuer. Il est conscient que c'est un gros point pour la commission sociale et qu'il faut se mettre au travail, d'autant plus que cette population de jeunes va monter en puissance sur le territoire.

Madame Gouet se demande si une réflexion ne peut pas être menée avec la commission culture sur des activités susceptibles d'intéresser, d'attirer ces jeunes.

Monsieur Bonhomme dit qu'à Roëzé sur Sarthe, une expérience a été faite avec un photographe (budget 7 000 €) sur le thème « Qui je suis ? », les photos réalisées seront exposées dans les commerces et ainsi cette action permettra d'intégrer les jeunes à la population, mais il a été difficile de mobiliser des jeunes, d'avoir un groupe soudé pour cette activité. Monsieur Bonhomme évoque également un projet de fresque sur un mur.

Madame Septsault s'interroge sur les parents de ces jeunes.

Monsieur Bonhomme répond que de nombreux parents renoncent ou ne savent plus comment agir avec leurs ados.

Monsieur le Président conclue en informant le conseil que la prochaine étape, à savoir la synthèse de l'analyse des besoins sociaux, sera présentée en bureau et en conseil de communauté afin d'établir une feuille de route.

Madame Cerisier estime que c'est à la commission sociale de travailler sur le problème de la jeunesse car les agents participant à la coordination sociale n'ont pas suivi de formations dans ce domaine.



**- Tourisme :**

Investissement : MoulinSart : étude et travaux scénographie du Moulin, aménagement et travaux divers (éco-compteurs, RIS Vallée de la Sarthe, création jardin de céréales, acquisition véhicule électrique, signalétique externe, stand PLV,...)

Fonctionnement : MoulinSart : Actions de communication / Développement animations (CAUE, CPIE, animation potager, cinéma muet, ...) / Réparations diverses / Subvention son et lumière / Poste chargé des publics et communication (12/12<sup>ème</sup>).

Monsieur Guéhéry informe le conseil des projets à MoulinSart autour de deux axes d'animation spécifiques : la nature (exemple : jardin céréales) et la culture artistique. Il précise que les spectacles et animations auront lieu le dimanche, jour où les visiteurs sont les plus nombreux. Par ailleurs, Monsieur Guéhéry fait part des projets en communication et animations subventionnés à hauteur de 50 % par l'Europe.

**- Voirie :**

Investissement : Travaux de chaussée chemins et routes (chemins VC et CR : 1-18-42-43-20-407-10 (Chemiré-Fercé), 5-22-62 (Etival), 19 (Fercé), 47-153 (Roëzé), 24-13 (St Jean), 28-37-39-55 (Voivres), 10-14 (Louplande), 38 (Soulligné) / Routes VC : 10 (Louplande), 407 (Chemiré), 19 (Fercé), 5 (Etival).

Fonctionnement : Poursuite des marchés d'entretien (dont entretien des sentiers de randonnée) avec diminution des charges vu le revêtement de certains chemins.

Monsieur Guéhéry souhaite aborder le goudronnage réalisé sur des chemins de randonnée classés dans le schéma départemental des randonnées (PDIPR).

Monsieur Lefeuvre répond que la Fédération Française Randonnée recommande de ne pas recouvrir de bitume les chemins classés mais pour lui, il est logique de revêtir la partie des chemins desservant des habitations, l'autre partie restant telle quelle. Il dit avoir envoyé un courrier à la Fédération dans ce sens. Il ajoute qu'il faut poser le pour et le contre entre les besoins des usagers quotidiens des chemins et les randonneurs.

Monsieur Guéhéry trouve incohérent que d'un côté, la commission tourisme travaille sur la valorisation de chemins ruraux pour la pratique de la randonnée et qu'une autre commission communautaire fasse le contraire.

Monsieur Lamy rappelle que des chemins ruraux sont passés en voies communales.

Madame Septsault suggère la réalisation d'aménagements permettant la pratique de la randonnée pédestre sur ces chemins goudronnés.

Monsieur Lefeuvre répond que les travaux sont prévus, tout en prenant en compte l'activité randonnée.

Monsieur Le Quéau trouve insuffisant l'effectif chargé de la voirie communautaire et le budget voirie très parcimonieux.

**- Communauté :**

Investissement : Espace communautaire : espaces verts, signalétique et acquisition de deux terrains jouxtant le site / Fonds de concours (La Suze 2 – St Jean, Chemiré, Parigné, Fercé 50 %).

Fonctionnement : Début d'étude extension de périmètre (Communes de Guécéard, Mézeray, Malicorne), diverses charges (fluides location Groupama, entretien terrain espace communautaire, réparations du matériel loué, ...), communication (livret de présentation des services, portes ouvertes) / Stagnation attribution de compensation (sera revue en 2012 pour transfert ALSH d'août) / Personnel : Mise à disposition agent communication 0,50 ETP Commune de Spay (12/12<sup>ème</sup>), remplacement, carrière / Augmentation des amortissements / Inscription d'une ligne de trésorerie si besoin.

**Fiscalité :** Stagnation des taxes entreprises et ménages sauf pour la taxe d'habitation vu la suppression de l'abattement général à la base, pas d'augmentation de taux / FNGIR et DCRTP stagnation / Prévision de baisse de la DGF de 5 %.

Pas de prévision pour le FPIC, la dernière simulation réalisée par l'association des Maires de France fait apparaître une contribution pour la Communauté de communes de 183 € au titre de 2012.

Monsieur Franco présente le Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC).

Monsieur Tellier demande si le FPIC va dans le sens de l'harmonisation des taux d'imposition des ménages sur le territoire.

Monsieur Franco dit que cette question a été évoquée en commission finances et qu'une réflexion suivra sur une harmonisation fiscale progressive.

Monsieur Godefroy pense qu'une harmonisation de la taxe d'habitation est utopique et que ce n'est pas du ressort de la Communauté de communes de le faire. Il ajoute que les habitants des Communes de La Suze sur Sarthe et de Spay bénéficient de taux de taxe d'habitation très bas, tout en ayant accès à plus de services à la population. Il pense que ces deux Communes devront verser à ce FPIC.

Monsieur le Président en conclue donc que Spay et La Suze sur Sarthe auront à statuer sur une augmentation de leur taux si elles sont obligées de reverser leur richesse.

Monsieur Godefroy dit que l'harmonisation fiscale doit être déclenchée de plus haut, car la Communauté de communes n'a pas les moyens pour le faire.

Monsieur Le Quéau répond qu'il n'y a pas que l'harmonisation des taux de fiscalité, une harmonisation des abattements de la taxe d'habitation est possible.

✓ **Budget déchets ménagers** de l'ordre de **339 000 €** (et 50 640 € de restes à réaliser) :  
Investissement : Acquisition d'un compacteur avec construction d'un local à la déchetterie pour les déchets électriques / Acquisition de conteneurs et composteurs (individuels et collectifs) / Aménagement des PAV / Signalisation déchetterie.  
Fonctionnement : Augmentation de la TVA à 7 % et de la TGAP/ Augmentation des tonnages / Lavage des conteneurs / Benne déchets verts Etival (12/12<sup>ème</sup>) / Personnel : Recrutement d'un agent 0,50 ETP (9/12<sup>ème</sup>) / Ambassadeurs de tri (si besoin). Baisse de la REOM /Baisse des ventes de marchandises (taux de reprise des plastiques, verres, journaux-magazines, papiers-cartons en diminution) / Augmentation de la participation Eco-Emballages.

✓ **Budget Assainissement Non Collectif** de l'ordre de **30 500 €** :  
Investissement : Acquisition d'un véhicule électrique avec borne de recharge, de matériel informatique et de matériel de contrôle.  
Fonctionnement : Personnel Technicien à temps plein (12/12<sup>ème</sup>) et Adjoint administratif à 0,50 ETP (12/12<sup>ème</sup>) / Communication création d'une plaquette assainissement/ Location de batterie pour véhicule électrique / Prévision de 610 diagnostics (Roëzé, Voivres, Etival, Souigné,...), 60 installations neuves ou réhabilités et 20 contrôles périodiques.

✓ **Budget Guinguette** de l'ordre de **70 500 €**(et 13 140 € de restes à réaliser) :  
Investissement : Fin des travaux et de la maîtrise d'œuvre de l'Orangerie / Solde marché de construction de la guinguette.  
Fonctionnement : TLE guinguette et Orangerie / 1<sup>ère</sup> redevance de la DSP.

✓ **Budgets des zones d'activités Actival, Val de l'Aune et les Noës** de l'ordre de **1 184 593 €** :  
- Val de l'Aune : Travaux entrées de parcelles (selon découpage terrain), raccordements des parcelles aux réseaux / Reste à commercialiser 44 721 m<sup>2</sup>.  
- Actival : Fin des travaux d'aménagement paysager, entrées de parcelles (selon découpage terrain) / Reste à commercialiser 23 620 m<sup>2</sup>.  
- Les Noës à Spay (7 ha) : Acquisition de terrains (à négocier avec la Commune de Spay propriétaire pour le rythme de paiement) / Début des frais de maîtrise d'œuvre.

✓ **Budget bâtiments d'accueil des entreprises** de l'ordre **177 572 €** : Fin des honoraires de maîtrise d'œuvre et des marchés de construction des bâtiments / Un bâtiment disponible / Les loyers du bâtiment occupé sont perçus sur le budget général / Clôture du budget fin 2012 avec reprise des résultats sur le budget général.

➤ **Montant du recours à l'emprunt :**

✓ **Budget Général : 0 €**

Cette absence d'emprunt implique un virement de la section de fonctionnement de 397 281 € (au minimum) et une affectation du résultat de fonctionnement de 551 948 € (article 1068).

✓ **Budget déchets ménagers : 0 €**

Cette absence d'emprunt implique un virement de la section de fonctionnement de 170 634 € (au minimum).

✓ **Budget Assainissement non collectif : 0 €**

Cette absence d'emprunt implique un virement de la section de fonctionnement de 8 000 €.

✓ **Budget Guinguette : 0 €**

Cette absence d'emprunt implique un virement de la section de fonctionnement de 50 930 € (au minimum) et une affectation du résultat de fonctionnement de 39 780 (article 1068).

✓ **Budgets des zones d'activités :**

☞ ZA du Val de l'Aune : **196 432 €** (sous réserve du versement des subventions escomptées en 2012 et en l'absence de vente de terrains).

Ce montant de recours à l'emprunt implique un virement de la section de fonctionnement de 36 529 € (au minimum).

Pour mémoire en 2011 la Communauté de communes n'a pas contracté d'emprunt pour en rembourser un à moyen terme de 375 000 €, vu les conditions des organismes prêteurs.

☞ ZA ACTIVAL : **247 943 €** (sous réserve du versement des subventions escomptées en 2012 et en l'absence de vente de terrains).

Ce montant de recours à l'emprunt implique un virement de la section de fonctionnement de 402 318 € (au minimum).

Pour mémoire en 2011 la Communauté de communes n'a pas contracté d'emprunt pour en rembourser un à moyen terme de 535 000 €, vu les conditions des organismes prêteurs.

☞ ZA des Noës : **561 100 €** (sous réserve des négociations avec la Commune de Spay propriétaire des terrains).

✓ **Budget bâtiments d'accueil des entreprises :** montant maximum **81 611 €** (sous réserve du versement des subventions escomptées).

Ce montant de recours à l'emprunt implique un virement de la section de fonctionnement de 96 165 € (au minimum).

✓ **Etat de la dette**

Budget	Capital	Intérêts	Capacité désendettement
Budget général	937 921,78 €	335 114,35 €	2,1 ans
Budget déchets ménagers	404 275,87 €	169 938,06 €	3,8 ans
Budget ANC	0 €	0 €	0 an
Budget guinguette	674 119,74 €	215 043,02 €	13 ans
Budgets zones	635 497,74 €	96 350,96 €	4,4 ans
Budget bâtiments d'accueil	522 150,00 €	171 628,05 €	11,8 ans
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>3 173 965,13 €</b>	<b>988 074,44 €</b>	<b>3,7 ans</b>

**OBJET : Budget général – Engagement dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2012**

Vu les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de verser l'avance d'un montant de 10 300 € à l'entreprise titulaire du lot 1 marché de viabilisation de terrains destinés à la construction de logements locatifs sociaux sur la Commune d'Etival lès le Mans (Champ de la croix),

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption des budgets 2012, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 3 300 € au chapitre 23, 7 000 € ayant déjà été inscrits en restes à réaliser fin 2011.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater la somme de 3 300 € au chapitre 23 pour la dépense mentionnée ci-dessus.

**OBJET : Commissions Habitat et Aménagement de l'Espace – Election d'un délégué  
Commune d'Etival lès le Mans**

Le conseil municipal d'Etival lès le Mans sollicite l'élection d'un nouveau délégué au sein des commissions Habitat et Aménagement de l'Espace / Cadre de vie de la Communauté de communes. En effet, Madame Valérie Derouin membre de ces commissions ne peut plus y siéger pour des raisons professionnelles.

Le délégué proposé pour la remplacer au sein de ces deux commissions est Monsieur Bruno Corbin (délégué titulaire).

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public.

Monsieur le Président fait procéder au vote des délégués, par scrutin public.

Monsieur Bruno Corbin ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Habitat.

Monsieur Bruno Corbin ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Aménagement de l'Espace.

**OBJET : Espace communautaire – Locaux modulaires tarif pour la mise à disposition de  
salle de réunion**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants pour la mise à disposition de la salle de réunion des locaux modulaires sis 27, rue du 11 novembre à la Suze sur Sarthe :

✓ 25 € la demi-journée

✓ 50 € la journée.

La mise en place de ce tarif concerne l'utilisation régulière (plus de 5 fois par an) de la salle de réunion, hors de la présence des élus et du personnel communautaires.

**OBJET : Emploi – Poste de Technicien assainissement non collectif**

Le poste de Technicien Territorial chargé de l'assainissement non collectif est actuellement occupé par un agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale et ce pour une durée de 1 an (du 15 février 2011 au 14 février 2012).

Vu la déclaration de vacance de ce poste et après examen des candidatures,

Il vous est proposé de renouveler le contrat de l'agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale aux conditions principales suivantes :

✓ Missions : Réaliser le contrôle des installations existantes / Assurer le contrôle et le suivi des nouvelles installations / Rédiger les rapports, comptes rendus de visite, courriers / Renseigner et conseiller les usagers sur les questions d'assainissement non collectif, établir un dialogue avec les usagers pour les sensibiliser aux problèmes de pollution / Suivre et gérer la base de données informatique / Coordonner les actions du SPANC avec les Communes / Participer à la réalisation des plaquettes d'information et de sensibilisation des usagers / Participer à la réalisation et le suivi du budget / Encadrer du personnel.

✓ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux, temps de travail 35 heures hebdomadaires à compter du 15 février 2012 pour une durée maximale de 1 an.

✓ Rémunération correspondant à l'indice brut 347 (indice majoré 325), en référence à la grille de Technicien territorial.

Il vous est proposé de recruter sur ce poste un agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale aux conditions principales suivantes :

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

✓ Créer un poste de Technicien à compter du 15 février 2012,

✓ A défaut de recrutement d'un fonctionnaire territorial, pourvoir ce poste par un agent non titulaire aux conditions mentionnées ci-dessus,

✓ Autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de travail à intervenir ainsi que toutes pièces relatives à cette embauche.

## **OBJET : Emploi - Poste Animatrice Relais Assistantes Maternelles**

Le poste d'Assistant Socio-éducatif chargé de l'animation du Relais d'Assistantes Maternelles est actuellement occupé par un agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale et ce pour une durée de 1 an (du 1<sup>er</sup> février 2011 au 31 janvier 2012).

Vu la déclaration de vacance de ce poste et après examen des candidatures,

Il vous est proposé de renouveler le contrat de l'agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale aux conditions principales suivantes :

- ✓ Missions : Animer et gérer en équipe un relais assistantes maternelles – parents – enfants : Accueil, information, médiation et accompagnement du public - Mise en place et suivi des activités (jeux et rencontres, réunions à thème,...) – Professionnalisation des assistantes maternelles / Impulser, animer et coordonner une dynamique de développement entre les habitants, les partenaires institutionnels et associatifs, sur et hors territoire de la Communauté de communes : Organisation et participation à des réunions d'informations destinées notamment aux parents en lien avec différents partenaires, instances ou d'autres structures - Mise en place de projets communs en direction des familles
- ✓ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi des Assistants Socio-éducatif, temps de travail 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 pour une durée maximale de 1 an.
- ✓ Rémunération correspondant à l'indice brut 453 (indice majoré 397), en référence à la grille d'Assistante Socio-éducatif.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ✓ Créer un poste d'Assistant Socio-éducatif à compter du 1<sup>er</sup> février 2012,
- ✓ A défaut de recrutement d'un agent de la Fonction Publique Territoriale, pourvoir ce poste par un agent non titulaire aux conditions mentionnées ci-dessus,
- ✓ Autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de travail à intervenir ainsi que toute pièce relative à cette embauche.

## **OBJET : Personnel - Renouvellement contrat chargé de missions économie- habitat**

Monsieur le Président expose que le contrat à durée déterminée (2 ans) du Chargé de mission économie à la Communauté s'achève le 9 mars 2012. Celui-ci effectue actuellement pour 80 % de son temps de travail à la Communauté de Communes et pour 20 % sur la Commune de Spay par mise à disposition.

La Commune de Spay a fait savoir par courrier reçu le 16 janvier dernier qu'elle ne souhaitait pas conserver les 20 % du temps de travail du poste de Chargé de mission étant donné le transfert d'une future zone d'activités économiques communale à la Communauté.

Pour sa part, la Communauté souhaite conserver le poste de Chargé de mission économie sur un 0.80 % ETP et lui confier pour 0.20 ETP la mission habitat.

Les missions de ce poste se décomposeront comme suit :

- ✓ Economie : Réflexion sur le développement des activités économiques et de l'emploi / Elaboration, conduite et animation des projets / Commercialisation des produits / Montage juridique, technique et financier des dossiers / Développement d'actions de promotion et de communication / Relations avec les acteurs économiques et de l'emploi/ Conseil et accompagnement des entreprises et porteurs de projets économiques.
- ✓ Habitat : Réflexion sur le développement de l'habitat / Montage juridique, technique et financier des dossiers de logements sociaux / Relations avec les bailleurs sociaux et les partenaires de l'habitat / Conseil et accompagnement des élus.

Les autres conditions du contrat seront les suivantes :

- ✓ Type de contrat : Agent contractuel à temps plein sur le grade d'Attaché Territorial,
- ✓ Durée du contrat : 2 ans du 10 mars 2012 au 9 mars 2014,
- ✓ Rémunération : indice brut 588 (indice majoré 495),
- ✓ Durée du temps de travail : 39 heures hebdomadaires avec 22 jours RTT.

Monsieur Le Quéau se demande si l'agent ne va pas avoir plus de travail avec le projet de la nouvelle zone d'activités Les Noës à Spay.

Monsieur le Président répond par la négative car les opérations bâtiments d'accueil et ZA Actival / ZA Val de L'Aune sont terminées.

Monsieur Le Quéau interroge sur le changement du traitement indiciaire.

Monsieur le Président dit qu'une négociation a eu lieu avec l'agent, lors de l'entretien professionnel annuel de fin d'année.

Monsieur Le Quéau dit ne pas être favorable à ce changement d'indice, vu le côté contractuel de ce poste.

Vu la spécificité de ce poste qui comporte des missions spécialisées demandant un niveau de qualification et une expérience significative et compte tenu que le besoin ne soit pas pérenne,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, par 39 voix pour et 1 voix contre, décide de :

✓ Renouveler le contrat de travail du chargé de mission économie aux conditions mentionnées ci-dessus.

✓ Autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de travail à intervenir ainsi que toute pièce relative à cette embauche.

**OBJET : Etablissement d'enseignement artistique - Demande de subventions pour l'étude de faisabilité**

Monsieur le Vice-président en charge de la culture expose que les besoins de locaux pour l'école de musique et la question soulevée du transfert de la compétence danse de la Commune de la Suze sur Sarthe doivent conduire à une réflexion plus globale sur les besoins en pratiques culturelles du territoire du Val de Sarthe. Il convient donc d'analyser, préalablement à tout investissement, les besoins du territoire.

La création d'un établissement d'enseignement artistique s'inscrit dans le cadre d'un programme qui doit prévoir les études : sur le plan de la définition de ce que sera l'établissement d'enseignement artistique / Architectural.

Il sera donc nécessaire de conduire une étude de faisabilité visant à :

✓ Dresser le constat de la situation actuelle des pratiques culturelles sur le territoire du Val de Sarthe dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, du spectacle vivant et des arts plastiques ;

✓ Recenser les besoins actuels et à venir (prenant en compte l'évolution du territoire) ;

La démarche devra être conduite selon un mode participatif ; chaque acteur culturel devra être individuellement interrogé, puis collectivement réuni pour participer aux travaux de la présente étude.

✓ Proposer une organisation des pratiques artistiques :

- quelle pratique et quelle gestion (communautaire, communale, associative, mutualisée...) ?
- quelle organisation en termes de personnel ?
- quels besoins en termes de locaux (superficies, destination des pièces...) et matériel ?
- quel(s) budget(s) prévisionnel(s) à 5 ans (fonctionnement et investissement) ?

Le plan de financement prévisionnel de cette étude est le suivant :

DEPENSES *	Montant HT	Montant TTC
Honoraires bureau d'étude spécialisé	30 000 €	35 880 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	<b>35 880 €</b>

\* L'étude prévoyant trois grandes missions (diagnostic/définition des besoins/propositions (2 à 3 scénarii) à l'échelle de la Communauté de communes) et compte tenu du coût moyen journée d'un bureau d'étude (800 € HT), l'enveloppe qu'il conviendrait de réserver s'élèverait à 30 000 € HT (environ 37 journées de travail).

RECETTES	Montant HT	100 %
Europe LEADER	9 000 €	30 %
Région Pays de la Loire	15 000 €	50 %
Communauté de communes du Val de Sarthe	6 000 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	<b>100 %</b>

Monsieur Mrozowski demande quelles seront les limites de ce programme.

Monsieur Bergues répond que l'étude de faisabilité permettra aux élus de se positionner sur les besoins effectifs.

Monsieur Godefroy est favorable au transfert de l'école de danse communale à la Communauté de communes par solidarité envers les habitants du territoire qui ne bénéficient pas des mêmes tarifs que ceux de La Suze sur Sarthe (50 % supérieurs).

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention au titre du FRES auprès du Conseil régional des Pays de la Loire et une demande de subvention au titre de LEADER auprès du Pays Vallée de la Sarthe.

**OBJET : Guinguette – Pénalités marché de travaux**

Monsieur le Vice-président en charge du tourisme vous propose de statuer sur les pénalités suivantes concernant les marchés de travaux de la guinguette :

Lot / Entreprise	Montant marché	Montant pénalités	Décision du conseil
2 Charpente bois, bardage / Entreprise PAILLARD	68 803.99 € TTC	90.90 € TTC	Aucune remise
3 Etanchéité / Entreprise LEVEQUE	24 190.37 € TTC	545.38 € TTC	Aucune remise
5 Menuiserie extérieure, serrurerie / Entreprise METALAG	71 947.96 € TTC	90.90 € TTC	Aucune remise
6 Menuiserie bois / Entreprise GC Menuiserie	34 336.92 € TTC	908.96 € TTC	Remise gracieuse
7 Cloisons, doublage, plafond / Entreprise MEIGNAN*	34 632.67 € TTC	1 255.80 € TTC + 272.69 € TTC	Aucune remise
8 Carrelage, revêtement mural / Entreprise LANGLAIS**	52 105.63 € TTC	90.90 € TTC	Aucune remise
11 Chauffage central, VMC / Entreprise LHERMENIER	37 974.20 € TTC	908.96 € TTC	Aucune remise
12 Plomberie Sanitaires / Entreprise DELABOUDINIÈRE***	29 648.62 € TTC	181.79 € TTC	Remise gracieuse sous réserve de l'exécution des travaux de réparation des toilettes hommes
13 VRD Espaces verts / Entreprise TP OUEST****	70 498.46 € TTC	363.58 € TTC	Remise gracieuse sous réserve de la résolution du litige sur le câble électrique sectionné

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide les remises gracieuses mentionnées dans le tableau ci-dessus.

**OBJET : Bâtiments d'accueil – Pénalités marchés de travaux**

Monsieur le Vice-président en charge de l'économie vous propose de statuer sur les pénalités suivantes concernant les marchés de travaux des bâtiments d'accueil :

Entreprise	Absence réunion	Retard exécution travaux	TOTAL pénalités	Décision du conseil
PAPIN	3 absences soit 90 €	29 jours soit 870 €	960 € HT	525 € HT soit une remise de 50 % sur retard d'exécution
GOHIER	-	8 jours soit 240 €	240 € HT	Remise de 100 %
BARBIER	14 absences soit 420 €	41 jours soit 1 230 €	1 650 € HT	Aucune remise

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide les remises gracieuses mentionnées dans le tableau ci-dessus.

**OBJET : ZA des Noës – Demande de subvention au titre de la DETR  
année 2012**

Afin de poursuivre la diversification de son tissu économique en favorisant notamment l'accueil d'activités tertiaires à forte valeur ajoutée, la Communauté de communes va procéder à l'aménagement d'un parc d'activités sur la Commune de Spay.

Le plan de financement prévisionnel (hors frais financiers) du projet est le suivant :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
Acquisitions foncières et frais d'acte	510 000 €	Etat (DETR)	525 000 €
Maîtrise d'œuvre, SPS	120 000 €	Région (NCR)	124 000 €
Etudes de sol, bornage, frais divers	7 000 €	Conseil général	50 000 €
Travaux	1 240 000 €	Europe (Leader) + ADEME	10 000 €
		Communauté de communes	1 168 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 877 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 877 000 €</b>

Madame Cerisier demande pourquoi le conseil doit statuer sur cette question dès ce soir, car l'étude de faisabilité sur la réalisation d'un bâtiment tertiaire n'a pas encore été réalisée.

Monsieur Lamy indique que ce dossier concerne la création de la ZA des Noës sur la Commune de Spay sur laquelle serait installé à terme le bâtiment d'accueil tertiaire évoqué lors du DOB.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2012.

**OBJET : Programme de logements locatifs à Louplande – Accord de principe**

La Commune de Louplande a informé la Communauté de communes de la possibilité de développer un projet de logements locatifs sociaux individuels à proximité du centre bourg (près de la place de l'église, rue Saint Léonard). Ce projet compterait 7 logements et serait le prolongement d'un programme de logements sociaux déjà existant réalisé par le bailleur social le Foyer Manceau.

Pour réaliser ces 7 logements, la Communauté de communes achèterait environ 900 m<sup>2</sup> de terrain à la Commune de Louplande au prix de 20 € t m<sup>2</sup> soit 18 000 € (négociation en cours) , frais de bornage et de notaire en sus.

L'échéancier prévisionnel du programme serait le suivant : Acquisition terrain par la Communauté de communes 2012 / Viabilisation du terrain par la Communauté 1er semestre 2013 sous réserve des travaux de viabilisation à réaliser par un lotisseur privé réalisant un programme d'accession à la propriété sur le terrain jouxtant l'opération communautaire / Construction logements par le Foyer Manceau mi 2013 / Livraison des logements mi 2014.

Monsieur Mrozowski souligne que ce projet pour le Foyer Manceau est programmé budgétairement au titre de 2013.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide sur le principe la création d'un programme de 7 logements locatifs sociaux sur la Commune de Louplande en partenariat avec le bailleur social le Foyer Manceau.

**OBJET : Programme de logements locatifs à Voivres lès le Mans – Convention avec Sarthe Habitat**

Monsieur le Vice-président en charge de l'habitat expose les principales dispositions de la convention à intervenir avec le bailleur social Sarthe Habitat pour la construction de 12 logements locatifs sociaux neufs à Voivres lès le Mans sis « Les coutardières » :

La Communauté de communes :

- ✓ Confie à Sarthe Habitat la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction des logements,
- ✓ Prend acte de l'obligation d'assurer la mixité sociale dans le cadre du financement de l'opération en Prêt Locatif à Usage Social,



- ✓ S'engage à accorder sa garantie à hauteur de 20 % du montant total de l'emprunt que Sarthe Habitat sera amené à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de la présente opération,
- ✓ S'engage à mettre à la disposition de Sarthe Habitat, l'emprise foncière nécessaire à la construction des bâtiments dès l'obtention des financements par Sarthe Habitat et équiper des voies et réseaux dès l'ouverture du chantier de construction. La cession se fera pour un prix symbolique de 15 €.

Sarthe Habitat :

- ✓ Sarthe Habitat : Réalise les logements et en assure le financement ; Attribue les logements.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le bailleur social Sarthe Habitat selon les dispositions principales mentionnées ci-dessus.

### **OBJET : Enfance – Présentation ALSH août 2012 – Avis de principe**

Monsieur le Vice-président chargé des affaires sociales expose que la commission sociale sollicite l'avis de principe du conseil de communauté sur l'organisation de l'Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'août 2012, nouvelle compétence de la Communauté de communes. Il présente la proposition :

- ✓ Organisation spatiale :

Dans un souci de proximité et de limitation des coûts de transport, organisation des ALSH par pôle en s'appuyant sur les sites existants.

☞ Pôle à l'est du Val de Sarthe concerne les Communes de Fillé sur Sarthe, Spay et Parigné le Pôlin avec comme site d'accueil : Spay pour les enfants de + de 6 ans et Parigné le Pôlin pour les enfants de – de 6 ans. Ces deux structures sont dédiées à l'accueil de loisirs. Cette organisation pose le problème de la séparation des fratries et elle génère deux sites d'accueil pour une même famille.

☞ Pôle à l'ouest du Val de Sarthe concerne les Communes de Fercé sur Sarthe, Saint Jean du Bois, La Suze sur Sarthe et Roëzé sur Sarthe avec comme site d'accueil : Roëzé sur Sarthe pour les enfants de – de 6 ans et plus de 6 ans. Cette structure est dédiée à l'accueil de loisirs.

☞ Pôle au nord du Val de Sarthe concerne les Communes de Souigné Flacé, Étival lès le Mans, Louplande, Chemiré le Gaudin et Voivres lès le Mans avec comme site d'accueil pour 2012 : Louplande pour les enfants de – de 6 ans et + de 6 ans. L'accueil se ferait au sein des locaux scolaires.

- ✓ Capacités d'accueil :

☞ Pôle à l'est du Val de Sarthe : 60 places pour les enfants de + de 6 ans (5 animateurs) et 24 places pour les enfants de – de 6 ans (3 animateurs dont le directeur)

☞ Pôle à l'ouest du Val de Sarthe : 60 places pour les enfants de + de 6 ans (5 animateurs) et 24 places pour les enfants de – de 6 ans (3 animateurs)

☞ Pôle au nord du Val de Sarthe : 48 places pour les enfants de + de 6 ans (4 animateurs) et 16 places pour les enfants de – de 6 ans (2 animateurs)

Soit une capacité d'accueil de 232 places par semaine (actuellement capacité d'accueil de 80 places par semaine). Si la demande est supérieure à l'offre de places, possibilité d'adapter les ressources humaines, la capacité d'accueil des locaux.

- ✓ Déclaration des accueils : Chaque site d'accueil fera l'objet d'une déclaration avec un directeur.

- ✓ Les horaires et dates d'ouverture :

☞ Horaires : De 8 heures le matin jusqu'à 18 heures le soir. Les familles seront sollicitées pour un bilan de cette action et selon les remarques sur les horaires, ceux-ci pourraient être modifiés.

☞ Dates d'ouverture : Du lundi 20 août au vendredi 31 août 2012.

- ✓ Tarification :

Quotient familial	Tarif / Jour	Tarif / Hebdomadaire	Charge supportée par les familles
QF1 <= 690 €	4,20 €	21,00 €	15 %
QF2 690 € < et <= 900 €	8,40 €	42,00€	30 %
QF3 900 € < et <= 1 200 €	12,60 €	63,00€	45 %
QF4 > 1 200 €	16,80 €	84,00€	60 %

La Communauté de communes prend en moyenne 20,50 % du tarif journée à sa charge.

✓ Budget prévisionnel 2012 :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
<b>Charges à caractère général</b>	<b>29 220 €</b>
Matériel (pédagogique, administratif, entretien, pharmacie)	3 280 €
Services extérieurs	4 640 €
Alimentation	10 900 €
Transport	7 500 €
Assurances	2 400 €
Communication	500 €
<b>Charges de personnel</b>	<b>39 840€</b>
Personnel (encadrement, autres personnels, frais de déplacement)	39 840 €
<b>Total</b>	<b>69 060 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
<b>Produits des services</b>	
Participation familles : (taux de remplissage à 100 %)	24 900 €
PSO CAF / MSA (taux de remplissage à 100%)	10 600 €
Contrat Enfance Jeunesse	18 460 €
Communauté de communes	15 100 €
<b>Recettes</b>	<b>69 060 €</b>

Monsieur Tellier souligne le côté expérimental de ce nouveau service communautaire en 2012. Concernant la mise en place de transports, il indique que selon les inscriptions enregistrées des ajustements seront possibles.

Monsieur Godefroy dit que la municipalité de la Suze sur Sarthe est très inquiète car les Suzerains ne bénéficieront pas du même service que celui offert par la Commune, mais par solidarité, les élus ne sont pas contre. Cependant, Monsieur Godefroy a deux interrogations : une sur le transport et une autre sur le lieu des inscriptions. Il souhaite que les inscriptions se fassent à la Communauté de communes dans un souci de lisibilité de l'action communautaire. Par ailleurs, il craint que les parents soient perturbés, notamment ceux confrontés aux horaires de train. Selon lui, 40 enfants bénéficient de la garderie pré et post ALSH et sans cette amplitude horaire, il y aura des perturbations qu'il faudra assumer.

Monsieur Tellier réitère son propos sur une 1<sup>ère</sup> année d'expérimentation et insiste sur la notion de proximité qui n'est pas une notion facile à appréhender. Il ajoute que la Communauté de communes ne peut tenir compte de l'ensemble des singularités des Communes.

Madame Couprie cite Parigné le Pôlin qui a mis en place un ALSH en août depuis l'année dernière, aux mêmes amplitudes horaires que celui de La Suze sur Sarthe. Elle n'est pas favorable à la séparation des fratries et fait part au conseil du retour négatif des parents sur ce projet communautaire. Vu ces éléments elle souligne la perte du service rendu.

Madame Cerisier souhaite rappeler les résultats du bilan carbone de la Communauté de communes et dit que la mise en place du convoyage des enfants pour aller aux pôles d'accueil est une action négative vu la multiplication des déplacements.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide sur le principe les propositions de la commission sociale exposées ci-dessus sur la mise en place des ALSH d'août 2012.

### **OBJET : Jeunesse – Tarifs Opération Tickets Sports et Culture (OTSC) 2012**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs 2012 pour l'OTSC comme suit :

	<b>Activités sur la CDC sans transport</b>	<b>Activités sur la CDC avec transport</b>	<b>Activités en dehors de la CDC</b>
<b>QF1 : inférieur ou égal à 700 €</b>	1,00 €	2,00 €	5,00 €
<b>QF2 : supérieur à 700 €</b>	1,20 €	2,40 €	6,00 €

**OBJET : Jeunesse – Tarifs 2012 OTSC des prestations pour les associations et bénévoles**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs 2012 suivants pour les prestations réalisées par les associations et bénévoles dans le cadre de l'Opération Tickets Sport et Culture (OTSC) :

- ✓ Intervenants rémunérés par les associations :
  - Sans diplôme : 9 € brut/heure + charges patronales
  - BAFA, diplôme fédéral ou équivalent : 10 € brut/heure + charges patronales
  - Brevet d'État : 30 € brut/heure + charges patronales
- ✓ Intervenants bénévoles :
  - Sans diplôme : 9 € brut/heure
  - BAFA, diplôme fédéral ou équivalent : 10 € brut/heure
  - Brevet d'État : 30 € brut/heure
- ✓ Matériel : forfait de 1 € par enfant par activité (pour toute association participante aux OTSC par la mise à disposition d'un intervenant et/ou par le prêt de matériel).

**OBJET : Extension du périmètre de la Communauté de communes du Val de Sarthe par l'entrée des Communes de Guécélard, Malicorne et Mézeray - Création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude**

Vu les dispositions de l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 22 décembre 2011, relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI),

Vu l'entrée des Communes de Guécélard, Mézeray au sein de la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2014,

Vu le délai imparti à la Commune de Malicorne pour se prononcer sur son entrée ou non au sein des Communautés de communes de Sablé sur Sarthe ou du Val de Sarthe,

Monsieur le Président propose la création d'un groupement de commandes entre les Communes de Guécélard, Malicorne, Mézeray et la Communauté de communes du Val de Sarthe en vue de la passation d'un marché de service.

Ce marché concerne la réalisation d'une étude sur l'extension du périmètre de la Communauté de communes du Val de Sarthe aux Communes de Guécélard, Malicorne et Mézeray. Cette étude portera plus particulièrement sur l'analyse des conséquences juridiques, budgétaires, fiscales, patrimoniales et humaines de cette extension pour chaque collectivité. L'étude sera également une aide à la décision pour les élus.

Chaque maître d'ouvrage contractualisera à hauteur de l'objet et de la masse d'étude qui le concerne.

Une convention interviendra entre les quatre parties pour définir les modalités de la mise en place et du fonctionnement de ce groupement. Le mandataire du groupement de commandes sera la Communauté communes du Val de Sarthe.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Valide la création d'un groupement de commandes entre les Communes de Guécélard, Malicorne, Mézeray et la Communauté de communes du Val de Sarthe.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir, aux conditions principales énoncées ci-dessus ainsi que tout document relatif à la constitution du groupement de commandes.

## **INFORMATIONS**

### **➤ Affaires Générales**

Monsieur le Président fait le compte rendu de l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 8 décembre 2011 validant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) ainsi que les motions adoptées par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (DCI). Les principales évolutions territoriales concernent :

- ✓ Le rattachement des Communes isolées à un EPCI à fiscalité propre :

Commune	SDCI arrêté préfectoral EPCI de rattachement	Avis CDCI
Champagné	Le Mans Métropole	Unanimité
Ruaudin	Le Mans Métropole	Unanimité
Bessé sur Braye	Cdc Pays Calaisien	Unanimité
Montreuil le Chétif	Cdc des Alpes Mancelles	Unanimité
Montigny	Cdc du Massif de Perseigne	Unanimité
Nauvay	Cdc du Pays Marollais	Unanimité

✓ La rationalisation des EPCI à fiscalité propre :

EPCI	SDCI arrêté préfectoral EPCI de rattachement	Avis CDCI (motion)
Pays de Loué	Fusion en 1 EPCI	Pas d'observation
Vègre et Champagne		
Massif de Perseigne (- de 5 000 hab)	Fusion en 1 EPCI	Opposition des élus de Perseigne à rejoindre un autre EPCI. Pas de fusion envisageable à court terme.
Saosnois		
Portes du Maine Normand	Fusion en 1 EPCI	Périmètre de projets pouvant servir de base à un SCOT. L'initiative d'un regroupement des Cdc revient aux Cdc.
Alpes Mancelles		
Pays Belmontais		
Pays de Sillé		
Antonnière	Fusion de l'Antonnière avec Le Mans Métropole	Echéance d'une décision au 01/07/2012
Le Mans Métropole		
Pays Malicornais	Dissolution	Objectif de dissolution de la Cdc du Pays Malicornais au 01/01/2014. Le scénario de rattachement proposé par la SDCI est maintenu. Cependant des discussions sont en cours entre les Communes et les Cdc, d'autres solutions peuvent être mises en œuvre dès lors qu'un accord sera constaté (Commune / Cdc) avant le 30/06/2012. Guécélard pas d'observation
Val de Sarthe	Extension à la Commune de Mézeray et Guécélard	
Vègre et Champagne	Extension à la Commune de Tassé	Guécélard pas d'observation
Pays Fléchois	Extension du périmètre aux Communes de Courcelles la Forêt et Lignon	
Sablé sur Sarthe	Extension du périmètre aux Communes de Dureil, Malicorne, Noyen	
Maine 301	Extension à la Commune de Courcemont	Pas d'observation
Aune et Loir		Il revient aux élus de prendre l'initiative d'évolution de ce territoire (pas d'échéance)
Bassin Ludois		
Pays Bilurien		Il revient aux élus de prendre l'initiative d'évolution de ce territoire y compris vers la Cdc de Brières et Gesnois. Retour vers la CDCI 30/06/2012.
Pays Calaisien		

Monsieur le Préfet transmettra les premiers arrêtés de projet de périmètre (extension, dissolution, fusion) aux collectivités concernées à compter de fin 2012.

✓ La réorganisation des syndicats d'eau et des Syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères :

Syndicats	SDCI arrêté préfectoral	Avis CDCI
Syndicat mixte du Pays des Portes du Maine	Dissolution	Validation
Syndicat mixte du Roulle Crotte	Dissolution	Validation
Syndicat mixte d'élimination des déchets du Sud-Sarthe	Dissolution	Validation
Syndicat intercommunal d'assainissement de Fyé-Oisseau le Petit	Dissolution	Validation
SIVOM de la Charnie	Dissolution	Validation
SIVOS de Bouloire	Dissolution	Validation
SIVOS du CES d'Ecommoy	Dissolution	Validation
SIVOS d'Ancinnes	Dissolution	Validation

Syndicat intercommunal des sports de Sainte Osmane	Dissolution	Validation
Syndicat intercommunal des Hayes et SIVOM du parc de la rivière	Fusion	Validation
Syndicat intercommunal assainissement Maigné-Vallon sur Gée et SIVOS Vallon sur Gée-Maigné	Fusion	Validation
SIVOM de la Hune et SIVOS de Volnay, St Mars du Locquenay	Fusion	Validation
SIAEPA région de Melleray-Montmirail, Syndicat intercommunal à vocation sportive des Communes de Melleray- Montmirail et SIVOS de Melleray- Montmirail	Fusion	Validation
Syndicat intercommunal de la Maladrerie et Syndicat intercommunal de développement économique de Château du Loir et de Luceau	Fusion	Validation
SIAEP de Louvigny, Perseigne, Saosnois	Fusion et extension aux Communes de Mamers et St Longis	Validation
SIAEP Boessé le Sec et de la région de Vice Parence,	Fusion et extension du syndicat issu de la fusion à la Commune de Bonnétable et dissolution du syndicat mixte de production d'eau potable des Bretellières	Validation
SIAEP région de Bouloire et région de Ste Cérotte	Fusion	Validation
SIAEP de Ségrie-Vernie, Mézières sous Lavardin, SIVOM de Beaumont sur Sarthe	Fusion et dissolution du Syndicat mixte de production d'eau potable des Buissons	Validation
SIAEP des Fontenelles	Extension aux Communes de Ballon et St Mars sous Ballon. Dissolution du Syndicat mixte de production d'eau potable de la Mercerie	Validation
SIAEP de Sillé le Guillaume	Extension à la Commune de Fresnay sur Sarthe	Validation
SIAEP de Conlie et Lavardin	Fusion	Validation
SIAEP de Charnie en Champagne	Extension à la Commune de St Denis d'Orques	Validation
SIAEP Chantenay Villedieu et Poillé sur Vègre	Fusion	Validation
SIAEP de la Martinière et de Bazouges sur le Loir	Fusion et extension à la Commune de Précigné	Validation
SIAEP de Mayet	Extension à la Commune d'Aubigné Racan	Validation
SIAEP Loir et Dême et Loir et Braye	Fusion	Validation
SIAEP Conflans sur Anille	Extension Commune de Rahay	Validation
SIVOM de Bessé sur Braye	Extension à la Commune de St Gervais de Vic	Validation
SIAEP de Dollon	Extension à la Commune de Vibraye	Validation
SIAEP du Varais et du Perche Sarthois	Fusion	Validation
SIAEP de Théligny et de Cormes	Fusion et extension aux Communes membres du SIAEPA de Melleray-Montmirail pour la compétence eau potable	Validation
SIAEP du Jalais	Extension aux Communes membres du SIAEPA de Connerré pour la compétence eau potable	Validation
SIAEP de Champfleur et de Gesne le Gandelin	Fusion	Validation
Collecte des ordures ménagères	Diminution du nombre de Communautés de communes gérant	Validation

	cette compétence	
--	------------------	--

✓ Les SCOT

Syndicats	SDCI arrêté préfectoral	Avis CDCI
Pays du Mans	Adoption	Validation
Pays Vallée de la Sarthe	Adoption	Validation
Pays de la Haute Sarthe	Adoption	Validation

Concernant le SCOT du Pays Vallée de la Sarthe Madame Gouet demande la méthode retenue pour élaborer le diagnostic du territoire.

Monsieur le Président répond que le Pays élaborera le diagnostic avec l'aide d'un cabinet d'études et selon une méthode participative. Il ajoute qu'il faudra compter environ trois ans d'études pour mener à bien le SCOT.

Madame Gouet s'interroge sur le devenir des PLU communaux.

Monsieur le Président dit que dès lors que le Préfet a validé le périmètre du SCOT, les Communes ne sont plus concernées pas la règle de limitation de l'urbanisation en périphérie d'une agglomération. Il mentionne ensuite que lorsque le SCOT du Pays Vallée de la Sarthe sera adopté les PLU devront se mettre en conformité avec ce-dernier.

#### ➤ Social

Cette information était mentionnée dans la note de synthèse du conseil de communauté mais n'a pas fait l'objet d'un exposé.

Monsieur le Maire de Spay a sollicité en juin dernier le Président de la Communauté pour étudier la répercussion des coûts de fonctionnement de service des accueils des enfants de la Commune de Spay à la crèche de la Commune d'Arnage. La commission sociale du 15 novembre 2011 a émis un avis défavorable à cette demande, considérant que celle-ci doit être étudiée de façon globale par rapport aux besoins d'accueil sur les territoires (problème identique à Etival, et par ailleurs la Communauté accueille des enfants de Mézeray, Pirmil, Maigné,...). La commission sociale a argumenté son avis défavorable comme suit :

✓ La répercussion des coûts de fonctionnement des spayens sur la crèche d'Arnage risque de créer un précédent réciproque vis-à-vis de collectivités locales comme le Bocage Cénomans, les Communes d'Allonnes, de Mézeray, ... .

✓ Le fait que la Commune d'Arnage, tout comme le multi accueil du Val de Sarthe accueille des enfants extérieurs à sa zone d'intervention théorique permet de compléter les taux d'occupation et d'augmenter la participation de la CAF.

✓ En créant ainsi des accords de financements entre Communes et Communautés ou entre Communautés, cela crée un engrenage financier sur lequel les membres de la Commission sociale estiment qu'ils n'ont pas de lisibilité, et donc cela suppose une prise de risque peut-être important et pas forcément bénéfique à l'équilibre budgétaire de ces structures.

✓ Le fait d'offrir sur un plan tarifaire aux parents de Spay la possibilité de mettre leurs enfants à Arnage plutôt qu'au Valanou risque de baisser le taux d'occupation du multi-accueil du Val de Sarthe.

#### ➤ Informations Diverses :

2012	Commission Permanente	Bureau	Conseil et vœux
Février	16		2 à Parigné le Pôlin
Mars	1	15	29 à Roëzé sur Sarthe
Avril	12/26		
Mai		10	29 (mardi) à Saint Jean du Bois
Juin	7 (si besoin)	14	28 à Souigné Flacé
Juillet	5		

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
Mr DUTERTRE		Mr TELLIER	
Mr LEFEUVRE		Mme BARRIER	
Mr PAVARD		Mme COUPRY	

Mme BOG		Mr LE QUEAU	
Mme COULEE		Mr BONHOMMET	
Mr CORBIN		Mme CONOR	
Mr FRANCO		Mr GARNIER	
Mr BERGUES		Mr LEROUX	
Mr HARDONNIERE		Mr BOISARD	
Mr NICOLLE		Mme LEVEQUE	
Mr DECARPES		Mr MROZOWSKI	
Mr GUEHERY		Mr LAMY	
Mme GOUET		Mr POIRRIER	
Mr TRIDEAU		Mr TOUET	
Mme CERISIER		Mme CHARTEREAU	
Mme FRANCAIS		Mr GABAY	
Mr GODEFROY		Mr HUVELINE	
Mr LUSSEAU		Mr GIRARDOT	
Mme SEPTSAULT		Mr JOUSSE	
Mr RIBEMONT			
Mr LELOUP			